

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :*

40. Nomination greffière adjointe  
Johanne Fournier

*Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :*

43. Motion de félicitations au Collège Saint-Paul et au Forum Jeunesse Montérégie-Est – Tenue d'un Conseil municipal jeunesse

44. Fin d'emploi – Employé matricule 1258

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Adoption d'un règlement d'emprunt pour frais de refinancement malgré la présence de surplus suffisants
- Modifications apportées par le règlement 707-68
- Modifications apportées par le règlement 707-69
- Demande d'aménagement d'une aire de chargement hors-chaussée sur la rue du Souvenir
- Circulation inutile sur la rue du Souvenir
- Terrain visé par l'acte de vente à la SEMECS
- Nature de la réserve financière pour les travaux de voirie
- Motifs d'adoption d'une résolution pour appui au morcellement et au lotissement de terres agricoles

*Fin de la première période de questions.*

## PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

### **2014-434      Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Adoptée.

### **2014-435      Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2014 – Élus municipaux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2014 pour les élus municipaux.

Adoptée.

### **2014-436      Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2014 – Employés municipaux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2014 pour les employés municipaux.

Adoptée.

### **2014-437      Approbation procès-verbal Séance générale 3 novembre 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 novembre 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2014-438      Approbation procès-verbal  
Séance spéciale 17 novembre 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 novembre 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la greffière adjointe.

Adoptée.

**2014-439      Approbation des comptes – novembre 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de novembre 2014 :

<b>Fonds d'administration :</b>	1 651 568.49 \$
<i>(Chèques numéros 17115 à 17381, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b>	696 471.87 \$
<i>(Chèques numéros 1749 à 1790 et paiements par débit direct)</i>	

*Certificat de la trésorière numéro 2595*

Adoptée.

## **RÈGLEMENTS**

**A-2014-40 Règlement 631-25 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la ville de Varennes**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-25 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la ville de Varennes.

**A-2014-41 Règlement 769-1 modifiant le règlement 769 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet afin de modifier les clauses de tarification**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 769-1 modifiant le règlement 769 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet afin de modifier les clauses de tarification.

**A-2014-42 Règlement 814 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie et pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2015**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 814 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie et pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2015.

**A-2014-43 Règlement numéro 815 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint-Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2015**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 815 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint-Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2015.

**A-2014-44 Règlement 816 décrétant un emprunt de 135 000 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non amorti des règlements 586, 638, 689, 694, 704, 712, 716, 719, 733, 735, 737, 739, 740, 741 et 742 et d'émettre des obligations à cet effet**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 816 décrétant un emprunt de 135 000 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non amorti des règlements 586, 638, 689, 694, 704, 712, 716, 719, 733, 735, 737, 739, 740, 741 et 742 et d'émettre des obligations à cet effet.

**A-2014-45 Règlement 707-68 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à la hauteur des talus dans la zone I-221 et les exigences relatives au pavage dans les zones de catégorie industrielle (I)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-68 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à la hauteur des talus dans la zone I-221 et les exigences relatives au pavage dans les zones de catégorie industrielle (I).

**2014-440 Adoption – Premier projet de règlement numéro 707-68 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à la hauteur des talus dans la zone I-221 et les exigences relatives au pavage dans les zones de catégorie industrielle (I)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-68 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à la hauteur des talus dans la zone I-221 et les exigences relatives au pavage dans les zones de catégorie industrielle (I) soit et est adopté.

Adoptée.

**2014-441 Adoption – Premier projet de règlement numéro 707-69 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives aux murs-écrans**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Leblanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-69 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives aux murs-écrans soit et est adopté.

Adoptée.

**2014-442 Adoption – Règlement 707-67 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser la définition de ligne latérale, de préciser les dispositions relatives au drainage souterrain des aires de stationnement et de préciser les dispositions de l'affichage pour les services à l'auto**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-67 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser la définition de ligne latérale, de préciser les dispositions relatives au drainage souterrain des aires de stationnement et de préciser les dispositions de l'affichage pour les services à l'auto.

Adoptée.

**2014-443 Adoption second projet – PPCMOI no 2014-61**  
**Projet particulier de construction**  
**Future construction d'Uniprix**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction du Uniprix;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-10-56 du 22 octobre 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2014-61 concernant la construction d'un immeuble commercial (Uniprix) sis au 201, chemin du Petit-Bois.

Le tout, tel qu'illustré aux plans de Daniel Carrière, architecte, plans numéro DCA415 datés du 1<sup>er</sup> septembre 2014, au plan de Marc Descoteaux, arpenteur-géomètre, dossier 401002-0260-0010-5 minute 750 en date du 24 septembre 2014 et au plan de Louis Dubuc, architecte paysagiste, projet chemin du Petit-Bois, en date du 7 octobre 2014, et ce, à la condition suivante :

La bonification des aménagements extérieurs présentant l'aménagement complet de l'emplacement, incluant la zone de mouvement de sol, et par l'ajout du nombre minimal d'arbres prescrit par la réglementation à l'intérieur des limites de la propriété visée. À cet effet, une nouvelle version du plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel, devra être déposé pour approbation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Adoptée.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après :*

**2014-444 Dérogation mineure no 2014-73**  
**Régulariser la marge latérale droite du bâtiment principal**  
**34, rue de l'Aqueduc**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour régulariser la marge latérale droite du bâtiment principal au 34, rue de l'Aqueduc;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-10-58 du 22 octobre 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 11 novembre 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2014-73 afin de régulariser la marge latérale droite du bâtiment principal à 11.31 mètres alors que la grille des usages et normes prévoit une marge minimal de 12 mètres au 34, rue de l'Aqueduc, le tout conformément au certificat de localisation préparé par Pierre de Beaumont, arpenteur-géomètre, dossier D22981, minute 147, en date du 7 mai 2014.

Le terrain porte le numéro de lot 974P du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-408.

Adoptée.

**2014-445 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-74  
Transformation du bâtiment principal d'usage commercial  
1350, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2014-11-63 du 19 novembre 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, la modification du P.I.I.A. n° 2014-74 afin d'autoriser le plan d'implantation et d'intégration architecturale associé à la demande de permis de construction no 2014-00475 afin de permettre la transformation du bâtiment principal d'usage commercial, le tout conformément au plan présenté par Daniel Cournoyer, architecte, projet D-13-660, déposé le 19 novembre 2014 et ce, à la condition suivante :

- Le remplacement de la porte de garage de type Garaga modèle G-5000 anodisé de couleur argent, proposée sur le mur latéral droit pour le local 1, par une porte de type Garaga modèle G-1000 de couleur blanche sans section vitrée, tel que proposé pour les autres portes de garage du mur latéral droit du bâtiment.

Le bâtiment est sis au 1350, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 282-19 dans la zone I-207.

Adoptée.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2014-446 Acquisition de buts de soccer pour les parcs  
*Groupe Sport-Inter Plus Inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de buts de soccer pour les parcs ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 14 novembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Groupe Sport-Inter Plus Inc.*, de Québec, datée du 13 novembre 2014, pour l'acquisition de buts de soccer pour les parcs, pour un montant total 28 479,31 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au Fonds d'administration et conditionnelle au transfert budgétaire ci-joint.

*Certificat de la trésorière numéro 2594*

Adoptée.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **2014-447     Autorisation de signature Acte de vente – SEMECS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre la SEMECS et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

### **2014-448     Autorisation de signature Acte de vente – Alain Beauchamp – Lot 959**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre monsieur Alain Beauchamp et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2014-449 Autorisation de signature  
Convention – Municipalité de Verchères et Association de hockey mineur de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général Sébastien Roy à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention à intervenir entre la Municipalité de Verchères, l'Association de hockey mineur de Varennes et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2014-450 Autorisation de signature  
Entente intermunicipale – Municipalité de Verchères**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général Sébastien Roy à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipale à intervenir entre la Municipalité de Verchères et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2014-451 Virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt – Budget 2015**

Considérant qu'il existe des soldes disponibles sur règlements d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la trésorière adjointe en date du 19 novembre 2014 et annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2014-452 Versement à la réserve financière  
Eau potable et réseau d'aqueduc**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, par l'adoption de la résolution 2010-150 lors de la séance du 12 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 123 600 \$, pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, représentant l'excédent des dépenses sur les revenus en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2014.

Adoptée.

**2014-453      Versement à la réserve financière  
Assainissement des eaux usées**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance du 3 décembre 2007;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 130 600 \$, pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2014.

Adoptée.

**2014-454      Versement à la réserve financière  
Voirie et reconstruction des rues**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service de voirie, ne pouvant être utilisée que pour défrayer des dépenses associées à la reconstruction des rues sur le territoire, et ce pour la portion fondation, surface, trottoirs ou bordures, par l'adoption de la résolution 2008-029 lors de la séance spéciale du 21 janvier 2008;

Considérant que cette réserve financière a été modifiée par la résolution 2010-422 du 6 décembre 2010 pour y ajouter les dépenses associées aux passages piétonniers, pistes cyclables et îlots centraux des rues, routes et chemins;

Considérant que cette réserve a été modifiée de nouveau par la résolution 2013-237 du 3 juin 2013 pour y ajouter les dépenses d'études de laboratoires nécessaires à l'élaboration des composantes des structures de chaussée, l'éclairage public, la signalisation et la marquage;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 786 800 \$, représentant les compensations perçues sur tous les immeubles imposables bâtis de la ville, à l'exception de ceux se trouvant sur l'île Sainte-Thérèse, selon l'usage principal de l'immeuble, tel que décrit à la résolution 2008-029. Ce montant sera révisé en fonction du revenu réel au 31 décembre 2014.

Adoptée.

**2014-455 Demande de transferts budgétaires 2014**

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 93 695 \$ pour 2014, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 26 novembre en annexe des présentes comme si au long réité.

Adoptée.

**2014-456 Mandat services professionnels – Avocats – dossiers en évaluation au TAQ**

Considérant la réception de six (6) dossiers d'évaluation au rôle pour révision

Considérant la nécessité de mandater un avocat au dossier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes mandate Me Louis Bouchard-Dorval de la firme Bélanger Sauvé pour les dossiers suivants :

- TAQ : SAI-M-220058-1401
- TAQ : SAI-M-221012-1402
- TAQ : SAI-M-220120-1401
- TAQ : SAI-M-219932-1401
- TAQ : SAI-M-220566-1401
- TAQ : SAI-M-220172-1401

Adoptée.

**2014-457 Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varennes (CIT) Budget 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal adopte le budget du *Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varennes* (C.I.T.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, pour des revenus et dépenses d'un montant de 11 043 586 \$ tel que démontré au document joint en annexe I.

Il est de plus résolu que le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Varennes pour 2015 au C.I.T. au montant de 1 270 767 \$, en deux versements égaux, soit les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> juin 2015.

Adoptée.

**2014-458 Achats regroupés – Octroi du contrat en assurance de dommages pour les regroupements Varennes/Sainte-Julie Terme 2014-2015**

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ a lancé un appel d'offres public à l'aide du cahier des charges n° RLA-2013-21 au bénéfice des municipalités membres du Regroupement Varennes-Sainte-Julie pour l'obtention des couvertures d'assurance de dommage pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014;

Attendu que le terme des couvertures vient à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et qu'il y a lieu de vérifier l'opportunité de renouveler ledit contrat comme les articles 2.1.2 et 2.1.3 du Chapitre B, de même que les articles 3 et 6 du Chapitre C du cahier des charges l'autorisent;

Attendu que le 6 octobre 2014, BFL a informé le consultant des conditions de renouvellement demandées par l'assureur;

Attendu que BFL a communiqué ensuite les taux qu'elle était disposée à consentir aux municipalités de Magog et de Varennes, vu certaines circonstances particulières, suivant la demande du 7 octobre 2014;

Attendu que dans son rapport du 10 novembre 2014, le consultant a jugé que les conditions et exigences convenues avec BFL étaient acceptables et en a fait la recommandation à tous les membres du regroupement et à l'UMQ et que ceux-ci les ont acceptées;

Attendu que le conseil d'administration de l'UMQ a, en date du 21 novembre 2014, renouvelé ledit contrat d'assurances de dommages;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement à la firme BFL Canada de la prime de 114 623 \$, incluant la taxe, au nom de la Ville de Varennes, pour le terme 2014-2015 ;

De verser la somme de 48 300 \$, constituant la quote-part de la Ville, au fonds de garantie de franchise collective *en responsabilité civile primaire* pour le terme 2014-2015 ainsi que la somme de 16 922 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective *en assurance des biens* pour le même terme ;

D'autoriser le Directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2014-459 Appel d'offres services professionnels – ingénieur Aménagement d'un bassin de rétention sanitaire au parc de la Commune Approbation des critères et exigences**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les grilles de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services

professionnels en ingénierie relativement à l'aménagement d'un bassin de rétention sanitaire au parc de la Commune.

Adoptée.

**2014-460 Location d'heures de glace – portion 2015  
Saison 2014-2015**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 19 août 2014 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Leblanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise l'achat d'heures de glace pour la portion 2015 de la saison 2014-2015, comme suit :

- A) *Centre Gilles Chabot*, Boucherville, pour un montant de 15 665.34 \$, taxes incluses;
- B) *Centre sportif régional de Contrecoeur*, pour un montant de 56 596.44 \$, taxes incluses;
- C) *Aréna SOGEP (Saint-Antoine)*, pour un montant de 8 853.07 \$, taxes incluses.

Adoptée.

**2014-461 Approbation calendrier séances ordinaires 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes décrète la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2015 comme suit :

Lundi 12 janvier  
Lundi 2 février  
Lundi 9 mars  
Lundi 13 avril  
Lundi 4 mai  
Lundi 1<sup>er</sup> juin  
Lundi 6 juillet  
Lundi 17 août  
Lundi 14 septembre  
Lundi 5 octobre  
Lundi 2 novembre  
Lundi 7 décembre

Que les séances se tiennent à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique.

Adoptée.

2014-462

**Programme d'aide à la restauration des bâtiments à valeur patrimoniale**  
**Entente Ministère de la Culture et des Communications**

Considérant que la Ville de Varennes possède un riche patrimoine bâti qu'elle souhaite conserver et mettre en valeur;

Considérant qu'un inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial présents sur le territoire a été réalisé, en 2008, par la firme Patri-Arch et que cet inventaire a été mis à jour en 2014;

Considérant que certains bâtiments d'intérêt nécessitent des investissements importants pour assurer leur sauvegarde ou leur restauration;

Considérant que la restauration d'un bâtiment, dans le respect de ses caractéristiques d'origine, implique des déboursés importants que les propriétaires concernés peuvent difficilement assumer seuls;

Considérant la volonté de la Ville de Varennes de soutenir financièrement les propriétaires dans leurs travaux;

Considérant que la Ville de Varennes travaille actuellement à la mise en place d'un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial;

Considérant que le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 515 est présentement en cours de modification afin d'assurer, entre autres, la préservation des caractéristiques patrimoniales des bâtiments visés dans l'inventaire de 2008 mis à jour en 2014;

Considérant qu'une contribution financière du Ministère de la Culture et des Communications serait nécessaire, afin de s'assurer d'un support adéquat dans l'atteinte de nos objectifs liés à la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti varennois;

Considérant que la Ville de Varennes vise l'atteinte de l'objectif 3.1.2 du plan d'actions de la politique culturelle du MCC, qui vise à proposer des programmes d'aide aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux et vise également l'atteinte de l'objectif 3.2.1. dudit plan d'actions qui vise à instaurer des programmes de mise en valeur;

Considérant de le conseil municipal a déjà perçu, au cours des dernières années, une somme de 300 000 \$ vouée à la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti varennois;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes sollicite l'appui financier du Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide à la restauration des bâtiments à valeur patrimoniale, par le biais d'une entente via le programme d'Aide aux initiatives de partenariat, Volet 4 – Entente en restauration du patrimoine, pour un montant de 100 000 \$ par année sur une période de trois ans.

Que monsieur Dominic Scully, directeur du Service de l'urbanisme et environnement, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente à intervenir dans le cadre de la présente demande d'aide financière.

Adoptée.

**2014-463 Travaux d'entretien 2015 – Varennes  
Rivière St-Charles et rivière Notre-Dame**

Considérant que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, sur la branche 11 de la rivière Saint-Charles, sur les branches 3 et 4 de la rivière Notre-Dame et sur la branche principale sans désignation de la rivière Notre-Dame;

*Attendu le règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;*

Considérant que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

Considérant que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois (3) facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur la branche 11 de la rivière Saint-Charles, sur les branches 3 et 4 de la rivière Notre-Dame et sur la branche principale sans désignation de la rivière Notre-Dame par la MRC de Marguerite-D'Youville;

Que la Ville de Varennes s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche 11 de la rivière Saint-Charles, sur les branches 3 et 4 de la rivière Notre-Dame et sur la branche principale sans désignation de la rivière Notre-Dame, et ce, en conformité au *règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.*

Que requête soit transmise à la MRC de Marguerite-D'Youville relativement aux travaux d'entretien et d'aménagement sur la branche 11 de la rivière Saint-Charles, sur les branches 3 et 4 de la rivière Notre-Dame et sur la branche principale sans désignation de la rivière Notre-Dame, afin d'inclure, dans le devis d'appel d'offres de services professionnels, au nom de la Ville de Varennes, la détermination des superficies détaillées de drainage pour fins de taxation des propriétaires concernés.

Adoptée.

**2014-464 Office municipal d'habitation de Varennes – Révision budgétaire 2014**

Considérant que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Varennes a vu son budget 2014 révisé;

Considérant que cette révision est présentée au Conseil municipal pour approbation;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2014 révisé de l'*Office municipal d'Habitation de Varennes*, tel qu'annexé à la présente.

Adoptée.

**2014-465 Ratification des décisions – séance spéciale du 17 novembre 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De ratifier les décisions prises lors de la séance spéciale du 17 novembre 2014.

Adoptée.

**2014-466 Appui de la Ville de Varennes  
Demande à la (CPTAQ)  
Morcellement de terres agricoles – Alain Hébert, Christian Chaput et Roland Beauchamp  
Modification à la résolution 2014-384**

Considérant qu'une modification doit être apportée à la résolution 2014-384;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal amende la résolution 2014-384 de manière à ajouter l'aliénation du lot 146 de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères qui sera vendu à l'entreprise Roland Beauchamp.

Adoptée.

**2014-467 Engagement de la Ville de Varennes – Mesures compensatoires – Autorisation selon l'article 32 de la LQE – Carrefour de l'Énergie**

Considérant la demande d'autorisation selon l'article 32 de la LQE présentement en cours au MDDELCC pour le projet Carrefour de l'Énergie;

Considérant les exigences du MDDELCC;

Considérant que ce projet aura un débit en charge au réseau d'égout sanitaire de 23 m<sup>3</sup>/jour;

Considérant la réfection complète et le remplacement d'égouts unitaires par des égouts séparatifs sur les rues Sainte-Anne, Langlois, Massue et Saint-Eugène entre les années 2012 et 2014;

Considérant l'aménagement en 2013 d'un bassin de rétention de plus de 500 m<sup>3</sup> à l'intersection de la rue de l'Aqueduc et de la route 132 (R.R.2 sur le schéma d'écoulement 2013);

Considérant le rehaussement du niveau des étangs aérés d'un mètre en 2014;

Considérant que le *Programme d'intervention* déposé au MAMOT prévoit la poursuite de la reconstruction et du remplacement d'égouts unitaires par des égouts séparatifs sur de nombreuses rues d'ici 2025;

Considérant que la Ville de Varennes prévoit installer et construire un réservoir de rétention à la station de pompage de la Commune, réaliser des travaux d'aménagement et d'ajustement du bassin de rétention R.R.1 en amont de la station de pompage de la Rivière-aux-pins, la réfection complète de la rue de la Fabrique et la pose d'étrangleurs dans les puisards des rues tributaires du réseau d'égout relié au trop-plein Guèvremont en 2015;

Considérant que notre programme de reconstruction des infrastructures permet à la Ville de Varennes d'enlever un volume important d'eaux usées aux installations d'assainissement des eaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la demande selon l'article 32 de la LQE pour le projet Carrefour de l'Énergie;

De confirmer l'engagement de la Ville de Varennes à réaliser les interventions mentionnées pour l'année 2015 à la présente résolution.

Adoptée.

**2014-468      Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2014-12 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 26 novembre 2014.

Adoptée.

**2014-469      Motion de félicitations au Collège Saint-Paul et au Forum Jeunesse  
Montérégie-Est – Tenue d'un Conseil municipal jeunesse**

Attendu que l'implication des jeunes dans la vie démocratique locale est un objectif noble;

Attendu l'organisation par le FJME et le Collège Saint-Paul d'un Conseil municipal jeunesse où les jeunes impliqués devaient imaginer divers projets et défendre ceux-ci lors d'une séance présidée par M. le maire Martin Damphousse;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De féliciter le FJME et le Collège Saint-Paul pour cette excellente initiative, soulignant particulièrement aux jeunes impliqués l'importance de la participation à la vie démocratique.

Adoptée.

#### **2014-470 Fin d'emploi – Employé matricule 1258**

Considérant les conclusions de l'enquête administrative déclenchée relativement à certaines allégations sur les agissements de l'employé matricule 1258;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mettre fin à l'emploi de l'employé portant le matricule 1258, en date des présentes.

Adoptée.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Remerciements à madame la conseillère Natalie Parent pour son invitation à se souvenir des événements du 6 décembre à Polytechnique
- Politique contre la violence et le harcèlement
- Nature des ententes intermunicipales avec la Municipalité de Verchères
- Sujets discutés lors de la séance spéciale du 17 novembre 2014
- Niveau d'endettement de la Ville de Varennes
- Montant de la vente du terrain à la SEMECS
- Propriétaire du futur Uniprix ayant commencé ses travaux avant l'émission du permis
- Travaux majeurs sur le réseau ferroviaire à Varennes
- Ouverture de la nouvelle bibliothèque
- Perte du toponyme attribué à l'ancienne bibliothèque
- Appui du maire à la candidature d'un commissaire scolaire
- Contravention décernée sur la rue des Censitaires pour stationnement dans une intersection
- Demande d'amendement au règlement de circulation ou de clarification de la signalisation dans les intersections
- Erreur cléricale dans la version administrative du règlement 534 sur le site Internet de la Ville
- Localisation de l'ancienne emprise publique cédée à M. Beauchamp

- Implication de la compagnie Éthanol Greenfield dans la SEMECS
- Rôle double de monsieur le conseiller Gaétan Marcil (conseiller municipal et commissaire scolaire)
- Demande de diffusion de la politique contre la violence et le harcèlement de la Ville de Varennes
- Profit de la Ville de Varennes sur le terrain vendu à la SEMECS
- Localisation du terrain vendu à la SEMECS
- Zonage agricole sur certains terrains acquis pour agrandir le parc de la Commune
- Érosion des rives sur la rivière Saint-Charles
- Demande de reconsidération du déplacement du transport lourd sur la montée de la Baronnie

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 45.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA